

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - OUST (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21090223500014

POSTE COMPTABLE : Trésorerie d'OUST

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : OUST (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	27
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	28
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	29
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	30
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	34
D2 - Arrêté et signatures	35

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 09223	OUST OUST	BP 2020
-----------------------------------	----------------------------	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	569
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	282
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
1	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	0.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	0.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	0.00
5	Encours de dette/population	0.00	0.00
6	DGF/population	0.00	0.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	0.00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	0.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires (du / /).

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	786 111,52	786 111,52
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		786 111,52	786 111,52

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	547 342,73	551 425,99
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	21 423,03	66 836,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 49 496,23	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		618 261,99	618 261,99
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 404 373,51	1 404 373,51

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	210 500,00	0,00	245 600,00	245 600,00	245 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	319 300,00	0,00	340 420,00	340 420,00	340 420,00
014	Atténuations de produits	18 243,00	0,00	18 243,00	18 243,00	18 243,00
65	Autres charges de gestion courante	41 200,00	0,00	56 760,00	56 760,00	56 760,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		589 243,00	0,00	661 023,00	661 023,00	661 023,00
66	Charges financières	27 000,00	0,00	23 467,00	23 467,00	23 467,00
67	Charges exceptionnelles	5 671,00	0,00	14 165,00	14 165,00	14 165,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	13 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		634 914,00	0,00	733 655,00	733 655,00	733 655,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	204 847,00		52 456,52	52 456,52	52 456,52
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		204 847,00		52 456,52	52 456,52	52 456,52
TOTAL		839 761,00	0,00	786 111,52	786 111,52	786 111,52

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	786 111,52
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	88 300,00	0,00	48 900,00	48 900,00	48 900,00
70	Produits services, domaine et ventes div	45 500,00	0,00	49 500,00	49 500,00	49 500,00
73	Impôts et taxes	304 578,00	0,00	291 139,00	291 139,00	291 139,00
74	Dotations et participations	338 383,00	0,00	334 570,00	334 570,00	334 570,00
75	Autres produits de gestion courante	63 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
Total des recettes de gestion courante		839 761,00	0,00	786 109,00	786 109,00	786 109,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	2,52	2,52	2,52
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		839 761,00	0,00	786 111,52	786 111,52	786 111,52
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		839 761,00	0,00	786 111,52	786 111,52	786 111,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	786 111,52
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	52 456,52
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	220,00	1 899,60	1 000,00	1 000,00	2 899,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	331 347,81	11 918,40	427 727,39	427 727,39	439 645,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 500,00	6 978,00	0,00	0,00	6 978,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		347 067,81	20 796,00	428 727,39	428 727,39	449 523,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	202 900,00	627,03	116 848,34	116 848,34	117 475,37
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		202 900,00	627,03	116 848,34	116 848,34	117 475,37
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		549 967,81	21 423,03	545 575,73	545 575,73	566 998,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	250,00		1 767,00	1 767,00	1 767,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		250,00		1 767,00	1 767,00	1 767,00
TOTAL		550 217,81	21 423,03	547 342,73	547 342,73	568 765,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	49 496,23
---	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 261,99
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	133 475,73	66 836,00	120 236,19	120 236,19	187 072,19
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		133 475,73	66 836,00	120 236,19	120 236,19	187 072,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	46 000,00	0,00	43 720,00	43 720,00	43 720,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	187 971,32	0,00	150 752,66	150 752,66	150 752,66
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 136,00	0,00	181 493,62	181 493,62	181 493,62
Total des recettes financières		244 507,32	0,00	376 966,28	376 966,28	376 966,28
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		377 983,05	66 836,00	497 202,47	497 202,47	564 038,47
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	203 847,00		52 456,52	52 456,52	52 456,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		1 767,00	1 767,00	1 767,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		203 847,00		54 223,52	54 223,52	54 223,52

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		581 830,05	66 836,00	551 425,99	551 425,99	618 261,99

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 261,99
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

52 456,52

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	245 600,00		245 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	340 420,00		340 420,00
014	Atténuations de produits	18 243,00		18 243,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	56 760,00		56 760,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	23 467,00	0,00	23 467,00
67	Charges exceptionnelles	14 165,00	0,00	14 165,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	35 000,00		35 000,00
023	Virement à la section d'investissement		52 456,52	52 456,52
Dépenses de fonctionnement – Total		733 655,00	52 456,52	786 111,52

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	786 111,52
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	117 475,37	0,00	117 475,37
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 899,60	1 767,00	4 666,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	439 645,79	0,00	439 645,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 978,00	0,00	6 978,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		566 998,76	1 767,00	568 765,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	49 496,23
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 261,99
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	48 900,00		48 900,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	49 500,00		49 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	291 139,00		291 139,00
74	Dotations et participations	334 570,00		334 570,00
75	Autres produits de gestion courante	62 000,00	0,00	62 000,00
76	Produits financiers	2,52	0,00	2,52
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		786 111,52	0,00	786 111,52

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	786 111,52
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	43 720,00	0,00	43 720,00
13	Subventions d'investissement	187 072,19	0,00	187 072,19
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 767,00	1 767,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		52 456,52	52 456,52
024	Produits des cessions d'immobilisations	181 493,62		181 493,62
Recettes d'investissement – Total		413 285,81	54 223,52	467 509,33

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	150 752,66
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	618 261,99
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	210 500,00	245 600,00	245 600,00
60611	Eau et assainissement	7 900,00	9 000,00	9 000,00
60612	Energie - Electricité	37 000,00	35 000,00	35 000,00
60621	Combustibles	12 000,00	12 000,00	12 000,00
60622	Carburants	4 000,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	2 300,00	1 500,00	1 500,00
60624	Produits de traitement	0,00	100,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	3 000,00	3 000,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	2 000,00	2 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00	9 000,00	9 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	3 000,00	3 000,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	800,00	800,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6067	Fournitures scolaires	2 000,00	2 200,00	2 200,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	28 000,00	25 000,00	25 000,00
6135	Locations mobilières	2 000,00	5 000,00	5 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	200,00	200,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	1 500,00	1 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	7 000,00	18 000,00	18 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	5 000,00	13 800,00	13 800,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	12 000,00	12 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 500,00	400,00	400,00
6156	Maintenance	3 500,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	9 000,00	9 000,00	9 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	300,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	4 000,00	4 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	500,00	500,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6237	Publications	500,00	300,00	300,00
6247	Transports collectifs	1 700,00	1 800,00	1 800,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	200,00	300,00	300,00
6261	Frais d'affranchissement	800,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	1 500,00	1 000,00	1 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	7 000,00	7 000,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	28 000,00	27 000,00	27 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	400,00	400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	319 300,00	340 420,00	340 420,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6411	Personnel titulaire	145 000,00	150 000,00	150 000,00
6413	Personnel non titulaire	42 000,00	72 000,00	72 000,00
64161	Emplois jeunes	37 000,00	16 000,00	16 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	26 000,00	17 000,00	17 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 000,00	40 000,00	40 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 500,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 200,00	16 000,00	16 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	200,00	200,00	200,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	400,00	20,00	20,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	1 300,00	1 300,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	15 900,00	15 900,00
6488	Autres charges	3 000,00	8 000,00	8 000,00
014	Atténuations de produits	18 243,00	18 243,00	18 243,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	18 243,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	0,00	18 243,00	18 243,00
65	Autres charges de gestion courante	41 200,00	56 760,00	56 760,00
6531	Indemnités	27 000,00	31 460,00	31 460,00
6532	Frais de mission	300,00	2 000,00	2 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6533	Cotisations de retraite	900,00	100,00	100,00
6535	Formation	0,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	4 200,00	4 200,00
65548	Autres contributions	0,00	5 000,00	5 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	13 000,00	12 000,00	12 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		589 243,00	661 023,00	661 023,00
66	Charges financières (b)	27 000,00	23 467,00	23 467,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	27 000,00	22 480,00	22 480,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	987,00	987,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 671,00	14 165,00	14 165,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	5 671,00	14 165,00	14 165,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	13 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		634 914,00	733 655,00	733 655,00
023	Virement à la section d'investissement	204 847,00	52 456,52	52 456,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		204 847,00	52 456,52	52 456,52
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		204 847,00	52 456,52	52 456,52
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		839 761,00	786 111,52	786 111,52

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	786 111,52
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	88 300,00	48 900,00	48 900,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	88 300,00	47 900,00	47 900,00
6479	Remboursst sur autres charges sociales	0,00	1 000,00	1 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	45 500,00	49 500,00	49 500,00
7022	Coupes de bois	0,00	13 000,00	13 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 400,00	2 000,00	2 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	200,00	200,00	200,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	600,00	1 000,00	1 000,00
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	3 200,00	700,00	700,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	13 000,00	13 000,00	13 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	26 700,00	19 200,00	19 200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	400,00	400,00	400,00
73	Impôts et taxes	304 578,00	291 139,00	291 139,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	213 764,00	213 518,00	213 518,00
73211	Attribution de compensation	78 014,00	55 921,00	55 921,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	12 000,00	11 000,00	11 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	800,00	700,00	700,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	10 000,00	10 000,00
74	Dotations et participations	338 383,00	334 570,00	334 570,00
7411	Dotation forfaitaire	107 431,00	106 966,00	106 966,00
74121	Dotation de solidarité rurale	130 937,00	142 883,00	142 883,00
74127	Dotation nationale de péréquation	27 085,00	27 517,00	27 517,00
742	Dot. aux élus locaux	3 030,00	3 033,00	3 033,00
74748	Participat° Autres communes	8 000,00	7 000,00	7 000,00
74758	Participat° Autres groupements	32 000,00	30 000,00	30 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	14 000,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	6 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 900,00	1 713,00	1 713,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	8 000,00	12 158,00	12 158,00
748711	Dotation d'animation locale reçue	0,00	3 300,00	3 300,00
75	Autres produits de gestion courante	63 000,00	62 000,00	62 000,00
752	Revenus des immeubles	63 000,00	62 000,00	62 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		839 761,00	786 109,00	786 109,00
76	Produits financiers (b)	0,00	2,52	2,52
761	Produits de participations	0,00	2,52	2,52
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		839 761,00	786 111,52	786 111,52
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		839 761,00	786 111,52	786 111,52

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	786 111,52
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	220,00	1 000,00	1 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 000,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	220,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	331 347,81	427 727,39	427 727,39
2128	Autres agencements et aménagements	104 272,24	221 326,00	221 326,00
2151	Réseaux de voirie	190 825,57	89 749,52	89 749,52
2152	Installations de voirie	400,00	2 000,00	2 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	7 200,00	8 000,00	8 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	6 150,00	5 000,00	5 000,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	12 486,00	12 486,00
2182	Matériel de transport	0,00	36 538,33	36 538,33
2183	Matériel de bureau et informatique	6 500,00	2 000,00	2 000,00
2184	Mobilier	1 000,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	48 627,54	48 627,54
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	15 500,00	0,00	0,00
2313	Constructions	5 000,00	0,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	10 500,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		347 067,81	428 727,39	428 727,39
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	202 900,00	116 848,34	116 848,34
1641	Emprunts en euros	199 200,00	116 848,34	116 848,34
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 700,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		202 900,00	116 848,34	116 848,34
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		549 967,81	545 575,73	545 575,73
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	250,00	1 767,00	1 767,00
2031	Frais d'études	0,00	982,00	982,00
2033	Frais d'insertion	0,00	785,00	785,00
2111	Terrains nus	250,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		250,00	1 767,00	1 767,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		550 217,81	547 342,73	547 342,73
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)			21 423,03	
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			49 496,23	
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			618 261,99	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	133 475,73	120 236,19	120 236,19
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	70 819,73	12 021,19	12 021,19
1322	Subv. non transf. Régions	1 745,00	11 892,00	11 892,00
1323	Subv. non transf. Départements	21 755,00	26 991,00	26 991,00
1341	D.E.T.R. non transférable	39 156,00	32 332,00	32 332,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	37 000,00	37 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		133 475,73	120 236,19	120 236,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	233 971,32	194 472,66	194 472,66
10222	FCTVA	45 000,00	42 190,00	42 190,00
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	1 530,00	1 530,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	187 971,32	150 752,66	150 752,66
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	400,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 136,00	181 493,62	181 493,62
Total des recettes financières		244 507,32	376 966,28	376 966,28
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		377 983,05	497 202,47	497 202,47
021	Virement de la sect° de fonctionnement	203 847,00	52 456,52	52 456,52
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		203 847,00	52 456,52	52 456,52
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	1 767,00	1 767,00
2031	Frais d'études	0,00	982,00	982,00
2033	Frais d'insertion	0,00	785,00	785,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		203 847,00	54 223,52	54 223,52
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		581 830,05	551 425,99	551 425,99
				+
RESTES A REALISER N-1 (10)			66 836,00	
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			618 261,99	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 406 723,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 406 723,00									
00000020966	CRCAMA	26/09/2014	2014-09-26	10/12/2014	120 000,00	F		2,860	2,860	Euros	T	P		A-1
000000318858	CRCAMA	10/03/2015	2015-03-10	10/06/2015	79 180,00	F		3,150	3,150	Euros	T	P		A-1
00000352629	CRCAMA	20/06/2019	2019-06-20	10/12/2019	130 000,00	F		1,310	1,310	Euros	T	P		A-1
1147210	CDC CAISSE DEPOTS ET CONS	02/11/2009	2009-11-02	01/11/2010	167 543,00	F		1,850	1,850	Euros	A	P		A-1
7625987	CAISSE D'EPARGNE CEMP	15/01/2011	2011-01-15	05/02/2011	135 000,00	F		3,500	3,500	Euros	A	P		A-1
7625996	CAISSE D'EPARGNE CEMP	15/01/2010	2010-01-15	05/02/2011	80 000,00	F		3,500	3,500	Euros	A	P		A-1
8013046	CAISSE D'EPARGNE CEMP	25/07/2011	2011-07-25	25/10/2011	365 000,00	F		4,690	4,690	Euros	T	C		A-1
8371616	CAISSE D'EPARGNE CEMP	04/06/2013	2013-06-04	05/06/2014	182 000,00	F		4,050	4,050	Euros	A	P		A-1
P07K9N018PR	CRCAMA	01/12/2008	2008-12-01	10/03/2009	0,00	F		5,160	5,160	Euros	T	X		A-1
P1BXC5011PR	CRCAMA	22/10/2010	2010-10-22	10/03/2011	83 000,00	F		3,350	3,350	Euros	T	P		A-1
P1FACW011PR	CRCAMA	10/01/2013	2013-01-10	10/04/2013	0,00	F		5,010	5,010	Euros	T	P		A-1
P1GFWF029PR	CRCAMA	09/09/2013	2013-09-09	10/09/2014	65 000,00	F		4,500	4,500	Euros	A	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé Q/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 406 723,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		697 966,45					116 848,34	22 474,81	0,00	4 044,71
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		697 966,45					116 848,34	22 474,81	0,00	4 044,71
00000020966		0,00	A-1	61 267,02	4,12	F		2,860	12 218,27	1 621,97	0,00	77,93
000000318858		0,00	A-1	44 652,89	4,57	F		3,150	7 948,03	1 313,29	0,00	64,23
00000352629		0,00	A-1	126 952,92	8,86	F		1,310	12 288,44	1 602,88	0,00	83,45
1147210		0,00	A-1	61 885,27	4,22	F		1,350	12 047,35	835,45	0,00	110,27
7625987		0,00	A-1	15 683,69	0,42	F		3,500	15 683,69	548,89	0,00	0,00
7625996		0,00	A-1	9 294,00	0,00	F		3,500	9 294,00	325,31	0,00	0,00
8013046		0,00	A-1	214 437,50	10,95	F		4,690	18 250,00	9 736,14	0,00	1 661,33
8371616		0,00	A-1	81 557,77	2,81	F		4,050	19 191,75	3 303,09	0,00	1 438,31
P07K9N018PR		0,00	A-1	0,00	3,30	F		5,160	0,00	0,00	0,00	0,00
P1BXC5011PR		0,00	A-1	38 241,79	5,19	F		3,350	5 854,12	1 208,08	0,00	60,28
P1FACW011PR		0,00	A-1	0,00	2,41	F		5,010	0,00	0,00	0,00	0,00
P1GFWF029PR		0,00	A-1	43 993,60	8,08	F		4,500	4 072,69	1 979,71	0,00	548,91
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		697 966,45					116 848,34	22 474,81	0,00	4 044,71

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		116 848,34	116 848,34
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		116 848,34	116 848,34
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	116 848,34	116 848,34
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	116 848,34	21 423,03	49 496,23	187 767,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		277 670,14	III 277 670,14
Ressources propres externes de l'année (a)		43 720,00	43 720,00
10222	FCTVA	42 190,00	42 190,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 530,00	1 530,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		233 950,14	233 950,14
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	181 493,62	181 493,62
021	Virement de la sect° de fonctionnement	52 456,52	52 456,52

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	277 670,14	66 836,00	0,00	150 752,66	495 258,80

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 187 767,60
Ressources propres disponibles	IV 495 258,80
Solde	V = IV – II (6) 307 491,20

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,50	2,50	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif	C	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
Secrétaire de mairie	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	1,05	5,05	2,80	0,00	2,80
adjoint technique	C	2,00	0,25	2,25	2,00	0,00	2,00
adjoint technique principal 2ème classe	C	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
adjoint technique principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,90	0,00	0,90	0,90	0,00	0,90
Adjoint d'animation	C	0,90	0,00	0,90	0,90	0,00	0,90
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		7,90	1,55	9,45	5,70	0,00	5,70

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				5 585,50		
Contrat PEC	C	ADM	0	879,69	A	CDD
agent administratif	C	ADM	326	0,00	3-a°	CDD
agent administratif	C	ADM	326	0,00	3-a°	CDD
agent administratif	C	ADM	326	0,00	3-a°	CDD
agent administratif	C	ADM	326	0,00	3-a°	CDD
agent polyvalent	C	TECH	326	725,74	3-a°	CDD
agent technique polyvalent	C	TECH	326	0,00	3-a°	CDD
agent technique polyvalent	C	TECH	327	1 640,10	3-b	CDD
agent technique polyvalent	C	TECH	327	800,52	3-b	CDD
agent technique polyvalent	C	TECH	327	1 539,45	3-b	CDD
agent technique polyvalent	C	TECH	327	0,00	3-a°	CDD
agent technique polyvalent	C	TECH	327	0,00	3-a°	CDD
agent technique polyvalent	C	TECH	327	0,00	3-a°	CDD
TOTAL GENERAL				5 585,50		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	631 400,00	1,04	15,74	0,00	99 382,00	1,04
TFPNB	11 700,00	1,74	95,47	0,00	11 170,00	1,74
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	643 100,00	-58,17			110 552,00	-48,28

BUDGET PRINCIPAL OUST - BP 2020**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 24/07/2020

Présenté par le Maire Jacques SERVAT,

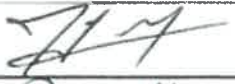
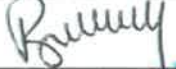
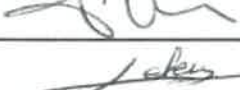
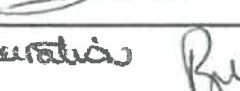
A OUST, le 30/07/2020

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A OUST, le 30/07/2020

Le Maire Jacques SERVAT

Les membres

NOM	FONCTION	SIGNATURE
SERVAT Jacques	Maire	
BEUSTE Nejma	Adjointe Au Maire	
DE MERITENS Richard	Adjoint Au Maire	
FARAMOND Richard	Adjoint Au Maire	
ANDREU-DOUGNAC Marie-Dominique	Adjointe Au Maire	
DENAT Xavier	Conseiller Municipal	
FAUP Katia	Conseillère Municipale	
LELEU Séverine	Conseillère Municipale	
PUJOL Julien	Conseiller Municipal	
BRILLOT Anthony	Conseiller Municipal	
DARROU Koris	Conseiller Municipal	
DELBOSC Christian	Conseiller Municipal	
BOTELHO Caroline	Conseillère Municipale	
ROCHA Marie-Claire	Conseillère Municipale	
ESCASSUT Jean Claude	Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par Jacques SERVAT, compte tenu de la transmission en préfecture le
publication le _____

et de la

A Oust, le _____

RF
Sous-préfecture de Saint Giron
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/08/2020
G09-210902235-20200730-BF202001-BF